

30 juin 2023 -17:06

Appartient à Conseil des ministres du 30 juin 2023

## Provision interdépartementale présidence de l'UE :répartition de la troisième tranche

Sur proposition de la secrétaire d'État au Budget Alexia Bertrand, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant répartition de la troisième tranche de la provision interdépartementale destinée à couvrir les dépenses engendrées dans le cadre de la présidence belge de l'Union européenne.

Le Conseil des ministres s'est accordé sur la répartition d'un montant de 11 539 081 euros en crédits d'engagement et d'un montant de 7 107 853 euros en crédits de liquidation. Les montants sont répartis entre les services publics fédéraux Chancellerie du Premier Ministres, Affaires étrangères, Finances, Sécurité sociale, Santé publique, Économie et Mobilité, ainsi que le SPP Intégration sociale, Fedasil et la Police fédérale.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Alexia Bertrand, secrétaire d'État au Budget et à la Protection  
des consommateurs  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 792 99 06  
<https://bertrand.belgium.be>

Nele Matthys  
Porte-parole  
+32 479 90 90 77  
[nele@bertrand.fed.be](mailto:nele@bertrand.fed.be)